



ASPONA

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA NATURE ET DES SITES
DE ROQUEBRUNE CAP-MARTIN MENTON ET ENVIRONS

B.P. 17 – 06501 MENTON CEDEX

AGRÉE N° SIREN 401 480 827 N° SIRET 401 480 827 000 21

Menton, le 18 octobre 2021

Transmis par e-mail via : pref-plan-atmosphere@alpes-maritimes.gouv.fr

Objet : Enquête publique sur le Plan de Protection de l'Atmosphère des Alpes-Maritimes

Mesdames et Messieurs,

En complément des documents et observations déposés dans le registre en Mairie de Menton, au nom de notre association, agréée au niveau départemental (13/7/2018), l'ASPONA souhaite transmettre ci-joint plusieurs documents afin de permettre que le Plan et les actions envisagées soient amendés pour atteindre une plus grande efficacité et une efficacité accrue :

- Une note élaborée conjointement avec les associations REN et CAPRE 06.
- Une proposition d'amendements (surlignés en jaune) de la fiche correspondant à l'action 15.2 « Augmentation des capacités des TER sur la ligne Cannes-Nice-Vintimille ». Concernant le développement et des transports en commun, nous souhaiterions voir prendre en considération trois spécificités :
 - la part significative du trafic de deux roues motorisées (motos et scooters) qui représente environ un tiers des navettes pendulaires entre Monaco et l'Italie et appelle probablement d'autres mesures de dissuasion que celles envisagées pour les 4 roues ;
 - l'importance du transit des travailleurs transfrontaliers à l'Est de Monaco et, par conséquent, de le besoin d'augmentation de la fréquence de la desserte de la gare de Vintimille aux heures de pointe ;
 - à moyen terme, une réflexion devrait être engagée sur les parkings de délestage dans la vallée de la Roya et un prolongement de la ligne pour favoriser une liaison directe Monaco-Breil s/Roya.

En conséquence, le partenariat devrait être élargi à la Principauté de Monaco.

- Une proposition d'amendements (surlignés en jaune) de la fiche correspondant à l'action 22 « Mailler un itinéraire en escalateurs et ascenseurs publics » et visant à prévoir des actions préalables. En effet, elle nous semble en déphasage avec les besoins à satisfaire en priorité pour assurer la sécurité des piétons le long des voies de circulation sur les 3 communes littorales concernées dans la CARF.

Le problème concerne notamment des voies relevant de la compétence du Conseil départemental, telles que la Moyenne Corniche qui traverse des quartiers d'habitation à Beausoleil ou Roquebrune Cap Martin, où les parapets en béton sont à l'abandon depuis des années, les trottoirs défoncés et l'absence d'avaloirs en cas d'orage rend le cheminement des piétons très dangereux, surtout quand des enfants l'empruntent pour se rendre à l'Ecole des Cigales ou le Collège Bellevue à Beausoleil, ou encore sur la Route de Gorbio à Menton.

Sont également à déplorer dans certaines voies de circulation bordant des zones urbanisées situées en fond de vallée, l'absence de marquage au sol avec le stationnement des véhicules qui

empêche toute possibilité d'aménagement de trottoirs, ainsi qu'encore environ 10% des trottoirs inaccessibles aux PMR.

Dans ces conditions, le projet d'équipement avec des escalateurs en plein air, dont le coût d'entretien risque d'être très élevé, devrait être précédé par la mise en sécurité des cheminements piétonniers.

- Une proposition d'amendements (surlignés en jaune) de la fiche correspondant à l'action 48 « Réaliser des évaluations du bénéfice en santé du développement des mobilités actives ». Celle-ci prévoit une implication insuffisante des associations, alors qu'elles peuvent jouer un rôle majeur dans la conception du dispositif et dans la diffusion de l'information au public. Les collectivités interviennent de manière complémentaire mais elles ne constituent pas toujours le meilleur vecteur. Des amendements sont formulés en jaune dans la fiche.

- Une proposition d'amendements (surlignés en jaune) de la fiche correspondant à l'action 51 « Sensibiliser le public à la qualité de l'air et favoriser l'engagement des acteurs ». Nous souhaiterions porter à votre connaissance l'expérimentation conduite par notre association depuis deux ans et qui a obtenu le soutien de la DREAL PACA (Partenariat associatif) en 2019 et du FDVA 06 en 2020. Il s'agit des Plans climat-air-énergie de quartier (PCAEQ) menés avec des habitants de 5 quartiers de Menton, Roquebrune Cap Martin et Beausoleil. Dans la mesure où ces réalisations entrent parfaitement dans le champ de l'action 51 et pourraient aisément être démultipliées que ce soit dans d'autres communes des Alpes-Maritimes ou auprès des élèves des collèges et lycées (via le réseau des éco-délégués), nous souhaiterions que cet exemple prometteur puisse être mentionné dans la fiche. Le texte proposé est inscrit en jaune. L'ASPONA est disponible pour contribuer à sa diffusion auprès d'un large public dans le département, le cas échéant, comme indiqué dans notre compte-rendu transmis à la DREAL en juin 2020. Les 4 bulletins spéciaux d'information présentant cette action en 2019 et 2020 sont également joints en annexe, bien que téléchargeables sur le site de l'ASPONA <http://aspona.org/ClimatAirEnergie.htm>

- Enfin, nous nous associons à la demande formulée par le GADSECA pour la fiche 49, afin qu'au moins deux campagnes de mesure soient menées d'ici à 2025 en complément des modélisations de la dispersion atmosphérique :

- à l'Est du département en zone littorale entre Beaulieu et Menton (particules et composés chimiques), les données disponibles via l'IMSEE (Institut monégasque de la statistique) étant assez préoccupantes ;

- dans la vallée de la Roya, pour ce qui est de la concentration en ozone durant la période estivale.

De manière générale, le volet information au public et sensibilisation sur les niveaux de pollution en temps réel apparaît comme un maillon faible du Plan, avec des objectifs très généraux dilués dans les dispositifs institutionnels.

Cette contribution étant susceptible d'être complétée par des éléments techniques avant la fin de l'enquête publique, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

La Présidente, Frédérique LORENZI

PJ : Note conjointe REN-ASPONA-CAPRE 06, Fiches-actions 15.2, 22, 48, 51 révisées, 4 bulletins spéciaux d'information novembre et décembre 2019 et 2020